

FONDATION LA MAISON DES BOSQUETS 215 MAISON DES BOSQUETS EMS

Mission: Gériatrie et Psychiatrie de l'âge avancé
No UA: 215
No CCAVS: 34704
Nombre de lits: 129

Prix journalier à la charge du résident pour l'année 2026

Les différents fonds sont compris dans le tarif SOHO, le total est indiqué dans la base tarifaire.

Tarif (avec arrondis bancaires)

Base tarifaire SOHO T202626v03 du 12.12.2025	Frs. 172.37
Restitutions avances énergies T24	Frs. -2.88
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Tarif socio-hôtelier Journalier	Frs. 169.50
Entretien immobilier	Frs. 10.60
Investissement mobilier	Frs. 3.35
Montant facturé au résident (sous-total)	Frs. 183.45
Participation au coût des soins du résident (*)	Frs. 23.00
Montant facturé au résident (y compris la participation au coût des soins)	Frs. 206.45

Engagement

La direction s'engage à respecter la convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic vaudois (CCT San) entrée en vigueur le 1er janvier 2008 ou la convention collective de travail du secteur social vaudois (CCTsoc) entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

(*) Pour les établissements concernés, la participation au coût des soins du résident hébergé en lit C fixée par le Conseil d'Etat est de **23.00 CHF** pour tous les niveaux de soins.

Elément extraordinaire 2026

L'établissement prend note que les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2026 prendront la forme d'une double facturation : la première correspondra à une part des forfaits d'entretien (mobilier et immobilier) et la seconde sera déterminée à partir des tarifs journaliers. Les modalités concrètes seront déterminées en janvier 2026.

Timbre et signature de la Directrice / du Directeur ou d'une personne autorisée :
Nom du signataire

Christine Ferrari

LA MAISON DES BOSQUETS
Av. des Bosquets de Julie 67
1815 Clarens
021 989 23 23

Document à retourner dûment signé à la DGCS avant le 17 décembre 2025 par courriel en format .pdf uniquement à l'adresse soho@vd.ch